

## M Assurer une élimination conforme de tous les déchets

### OBJECTIF GLOBAL

Réduire les atteintes à l'humain et à l'environnement en garantissant une élimination conforme de tous les déchets.

### PILOTE ET PARTENAIRES

Les actions sont pilotées par le SEN

Les partenaires sont : [SDM](#), [SUT III](#), [SFNP](#), [SEFH](#), [FCV](#), installations de traitement des balayures de routes, exploitants de chauffage à bois, [Antennes régionales](#)

### ESTIMATION DES COÛTS GLOBAUX

Coûts intégrés au cahier des charges du SEN

### ACTION M1

**Balayures de routes** : la gestion des balayures de routes est réglementée par l'art. 22 OLED. Dans la pratique, il n'est pas encore possible de déterminer clairement si toutes les balayures de routes des collectivités publiques sont éliminées conformément à l'OLED. Un état des lieux permettant de définir la situation doit être effectué, afin de réglementer les pratiques sur l'ensemble du territoire. Cette réflexion doit également être portée sur la problématique du déneigement des routes communales et cantonales.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
- Etablir un état des lieux de la gestion des balayures de route sur l'ensemble du canton	- Tonnages et filières d'élimination par commune et arrondissement	Moyen terme (3 à 5 ans)
- Harmoniser les pratiques et éviter les dépôts non conformes	- Nombre d'élimination non conforme régularisée	

### ACTION M2

**Cendres de bois** : les tonnages de cendres de bois générées par des installations de chauffage à bois ne sont pas connus du SEN. Ces déchets sont évacués en décharge de type D ou E, hors canton. Une enquête sera menée en 2023 auprès des grands producteurs pour définir la production de cendres annuelle ainsi que les besoins en capacité de décharge.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
- Etablir un état des lieux de la gestion des cendres de bois sur l'ensemble du canton	- Quantification des tonnages de cendres produits	Moyen terme (3 à 5 ans)
- Harmoniser les pratiques et éviter les dépôts non conformes	- Conformité des filières d'élimination des cendres	
- Définir les besoins annuels en capacité de décharge		